

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA LEKIE

COMMUNE DE MONATELE

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE SIGAMP



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

Décision Municipale N° 004/D/CM/SG/SIGAMP/02/2025

Portant attribution d'une Lettre-Commande relative à l'autorisation de gré à gré N° N°00208-25/L/PR/MINMAP/SG/DGMAI/DMTR/EECA-BT2 du 17 janvier 2025

Pour la fourniture et l'installation de 100 lampadaires solaires sur certains axes et grands carrefours dans la Commune de Monatélé, Département de la Lékié, Région du Centre

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONATELE,

VU La Constitution ;
Vu la loi N° 019/2019 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités territoriales Décentralisées ;
Vu le Décret N° 018/PM/ 2018 du 18 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2012/ 480 du 22 octobre 2012 portant nomination de Monsieur SIMU KAMSU Patrick au poste de Préfet de la Lékié ;
VU la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de L'exécution des Marchés publics ;
VU l'Arrêté n°000242/A/MINDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et Des adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Monatélé, Département de la Lékié, Région du Centre ;
VU la Circulaire n° 0000001/MINFI/CAB du 04 janvier 2024 portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au Suivi et au contrôle du budget de l'Etat, des Etablissements Publics, Administratifs, des Collectivités territoriales Décentralisées et autres Organismes Subventionnés, pour l'exercice 2024 ;
VU la circulaire N°001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des Marchés Publics
VU la Décision Municipale n°016/DM/CM/SG/2024 20 du 28 mars 2024 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Monatélé ;
Vu la Décision Municipale N°003/D/CM/SG/2025 DU 13 février 2025, portant création d'une Commission ad hoc pour l'examen des offres des Soumissionnaires ;
Vu l'autorisation de gré à gré N°00208-25/L/PR/MINMAP/SG/DGMAI/DMTR/EECA-BT2 du 17 janvier 2025
Vu le dossier de consultation des entreprises N°002/DCE/SIGAMP/CM/CIPM/2025 du 05 février 2025 ;
VU la proposition d'attribution de la Commission ad hoc du 13 février 2025 ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE

Article 1^{er}: est pour compter de la date de signature de la présente décision, attributaire de la Lettre-Commande relative au dossier de Consultation des Entreprises N°002/DCE/SIGAMP/CM/CIPM/2025 du 05 février 2025;

Pour la fourniture et l'installation de 100 lampadaires solaires sur certains axes et grands carrefours dans la Commune de Monatélé :

Désignation du projet	Entreprise attributaire	Montant TTC (F CFA)	Délai d'exécution
fourniture et l'installation de 100 lampadaires solaires sur certains axes et grands carrefours	ETS CHAPY SERVICES BP : 2060 YDE tél : 675 00 24 55	129 999 998	Cent-vingt (120) jours

Article 2 : L'Entreprise attributaire ci-dessus est invitée à prendre rapidement attaché avec le Service Technique de la Commune de Monatélé pour la suite de la procédure.

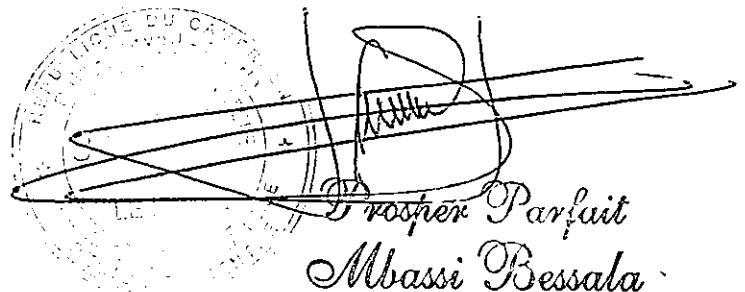
Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Monatélé, le 26 FEV 2025

Le Maire, Autorité Contractante

Ampliations :

- ARMP/CE/YDE
- PDT CIPM
- DDEPAT/L
- DDMAP/Lékié
- DDDDEVEL/L
- DDMINHDU/L
- Entreprise
- Archives/affichage



Handwritten signature of Mbaye Bessala, which includes a circular official stamp and the signature itself. The signature is written in cursive and appears to read "Mbaye Bessala" and "Drapier Parfait".